

10/9712

OFFICE DE LA RESISTANCE
VAN DEN WEERSTAND
DIENST

PROPOSEE
Domineur
à l'office (d'office)

Popheune

Groupelement de résistance :
Weerstandsgroepering :

Aimée Beloe des Partisans

NOM (en capitales) :
NAAM (in drukletters) :

DEMARTEAU

Prénoms :
Namen :

Renée

Domicile :
Adres :

Herbeumont

Age et date de naissance :
Geboorteplaats en datum :

née à Cugnon le 3 Septembre 1914.

Nationalité :
Nationaliteit :

Belge

Etat civil :
Burgerlijke stand :

Célibataire

N° de la carte d'identité :
Nr der eenzelveidheidskaart :

disparue

Grade et position militaire :
Graad en militaire stand :

*Religat. on zy a fait le Compagnon de
Brous ~~à l'été~~*

Profession et position civile :
Beroep en burgerlijk ambt :

agric. aux chemins de fer

Ayants droit éventuels en cas de décès :
Gebeurlijke rechthebbenden in geval van overlijden :

DEMARTEAU Mme Herbeumont

Date d'entrée dans la résistance :
Datum van toetreding tot den Weerstand :

octobre 1941.

Date(s) d'entrée(s) dans le (ou les) groupelement(s) :
Datum(s) van toetreding tot de groepering(en) :

PA. A.B.P. octobre 41

Détention éventuelle dans les camps et prisons (dates) :
Gebeurlijke gevangenschap in kampen en gevangenissen (datums) :

Huy du 17.11.42 au 25.11.42

Citadelle de Namur du 25.11.42 au 4.1.43

lucelle le 4.1.1943

N° de la carte du groupelement (si possible) :
Nr der lidkaart (indien mogelijk) :

pas encore délivrée

Par qui avez-vous été affilié au groupelement ?
Door wie is U aangeworven in de groepering :

D. V. M. Netor

Lieu de votre principale activité : Regin d'Archevout Splevin
Streek van uw belangrijkste activiteit :

Activité à contresigner par le chef du groupement, avec appréciation :
Activiteit door den Groepeerster mede te onderteekenen, met beoordeeling :

Deffusion de Paris, Reunite unit de Pa.
en stanc aux elyans

Est mort au volon sans avis del Just de la
comrade en chep of il en va trah jeffice en ul
un lere modeste

W. Deen
et de Cefm ou de Paktion

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE :
Signature de l'intéressé,

ECHT EN WAARACHTIG VERKLAARD :
Handteekening van belanghebbende,

l'avant droit
Demarteur Omes

Déclaration du Commandement National : J'affirme après contrôle :
Verklaring van het Nationaal Commando : Ik bevestig, na onderzoek :

1° Que les attestations ci-jointes émanent (n'émanent pas) (1) de membres chargés effectivement du recrutement et de
1° Dat bijgevoegde attesten uitgaan (niet uitgaan) (1) van leden effectief belast met de aanwerving en de aansluiting bij
l'affiliation au groupement;
de groepeerling;

2° Que
2° Dat

était (n'était pas) (1) affilié au groupement avant le 4 juin 1944
deel uitmaakte (geen deel uitmaakte) (1) van de groepeerling vóór

et qu'il est (n'est pas) (1) demeuré effectivement à ma disposition jusqu'à la libération (ou jusqu'au
4 Juni 1944, en dat hij (niet) (1) ter mijner beschikking is gebleven tot bij de bevrijding (of tot

....., pour les motifs suivants) :
....., uit hoofde van volgende redenen) :

Sceau du
groupement
Zegel der
groepeerling

Le Commandement National,
Het Nationaal Commando.

REMARQUE IMPORTANTE.
BELANGRIJKE OPMERKING.

Joindre un certificat d'identité de bonnes conduite, vie et mœurs, portant extrait des condamnations encourues, et un certificat
Bij te voegen : een bewijs van goed gedrag en zeden, de opgelopen straffen vermeldend, en een bewijs van burgertrouw, af te
de civisme, à délivrer par l'Administration Communale.
leveren door het Gemeentebestuur.

(1) Biffer la mention inutile. — Het onnoodige doorhalen.

CITATION proposée par le Chef du Groupement de la Résistance Armée

Membre de l'ARMEE BELGE DES PARTISANS, actif et courageux, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées sans se soucier des dangers auxquels il s'expose en accomplissant toutes les tâches qui lui sont dévolues.

Il se spécialise dans le travail de résistance en annexe: acte de décès. Il est arrêté en service commandé le 17/11/42, puis transféré à la Citadelle de Liège où il fut fusillé le 4 janvier 1943, sans avoir dénoncé ses Camarades de combat.

DEMARTEAU .-

RENE.

CUGNON le 3 septembre 1944

Belge

Bruxelles le 23 avril 1943
Le Chef du Groupement de la Résistance Armée

Soldat cl. 1934

Soldat

Partisan

octobre 1941

inexistant sous l'occupation

néant:
néant:

français

DEMARTEAU OMER, à HERBEUMONT .

son père:

DEMARTEAU OMER, HERBEUMONT

Membre de l'ARMEE BELGE DES PARTISANS depuis octobre 1941, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées sans se soucier des dangers auxquels il s'expose en accomplissant toutes les tâches qui lui sont dévolues. Diffusion de la presse clandestine, récolte de fonds pour le soutien des milles de nos Camarades déjà tombés, transport d'armes et de dynamite. Il participe à diverses actions de sabotage dans la région d'Herbeumont s/Semois. Il recrute des membres pour l'A.B.P. Il aide les illégaux.

Arrêté par l'ennemi le 17.11.42 il est incarcéré à la Prison de Huy, au 25/11/42 transféré à la Citadelle de Liège où il fut fusillé le 4 janvier 1943, sans avoir dénoncé ses Camarades de combat.

CITATION proposée par le Chef du Groupement de la Résistance Armée:

Membre de l'ARMEE BELGE DES PARTISANS, actif et courageux il réalise toutes les missions qui lui sont confiées avec un maximum de succès.

Il se spécialise dans le travail de recrutement des membres pour l'ARMEE BELGE DES PARTISANS. Il aide les illégaux.

Arreté en service commande le 17 novembre 1942, il est incarcéré à la Prison de Huy jusqu'au 25/II/42, puis transféré à la Citadelle de Namur jusqu'au 4.I.43.

Il est mort au poteau sans avoir dit mot de ses Camarades et Chefs qu'il connaissait parfaitement.

Ce fut un héros modeste.

DEMANTEAU

RENE

ORDONNANCE de 3 septembre 1941

Belge

Bruxelles le 29 avril 1948

Soldat ci. 1934

Secrétaire du Groupement de la Résistance Armée:

Le Chef du Groupement de la Résistance Armée:

Partisan

octobre 1941

inexistants sous l'occupation

Vu et approuvé

Signature

A le,

DEMANTEAU OMBR. à HERBERMONT.

Secrétaire de l'Office de la Résistance

Le Chef de l'Office de la Résistance

Membre de l'ARMEE BELGE DES PARTISANS, actif et courageux, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées avec un maximum de succès. Il se spécialise dans le travail de recrutement des membres pour l'ARMEE BELGE DES PARTISANS. Il aide les illégaux. Arreté en service commande le 17 novembre 1942, il est incarcéré à la Citadelle de Namur jusqu'au 25/II/42, puis transféré à la Citadelle de Huy jusqu'au 4.I.43. Il est mort au poteau sans avoir dit mot de ses Camarades et Chefs qu'il connaissait parfaitement. Ce fut un héros modeste.

ROUPEMENT DE RESISTANCE ARMEE

ARMEE BELGE DES PARTISANS

Etat de Proposition

en annexe: acte de décès:

En vue de l'octroi de Distinctions honorifiques, à titre posthume, en faveur des Membres de la Résistance Armée, tombés au champ d'Honneur.

NOM: DEMARTEAU .-

Tous les prénoms: RENE.

Lieu et date de naissance: CUGNON le 3 septembre 1914

Nationalité: Belge

Grade et position à l'armée Belge (éventuellement): Soldat cl. I934

Grade reconnu par le statut de la Résistance: Soldat

Fonction remplie au sein du Groupement: Partisan

Date d'affiliation au Groupement: octobre 1941

Date de l'admission au statut par la commission de contrôle:

Numéro de la carte d'immatriculation: inexistant sous l'occupation

Distinctions Honorifiques dont l'intéressé est titulaire:

a) à titre militaire néant:

b) à titre civile néant:

Langue dans laquelle le brevet doit être établie: français.

Adresse de l'ayant droit légal (localité, rue et N°): son père:

DEMARTEAU, Omer à HERBEUMONT

RAPPORT: ---

Membre de l'ARMEE BELGE DES PARTISANS depuis octobre 1941, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées sans se soucier des dangers auxquels il s'expose en accomplissant toutes les tâches qui lui sont dévolues: Diffusion de la presse clandestine, récolte de fonds pour le soutien des familles de nos Camarades déjà tombés, transport d'armes et de dynamite. Il participe à diverses actions de sabotage dans la région d'Herbeumont s/Semois. Il recrute des membres pour l'A.B.P. Il aide les illégaux.

Arreté par l'ennemi le 17.II.42 il est incarcéré à la Prion de Huy, au 25/II/42 transféré à la Citadelle de Liège ou il fut fusillé le 4 janvier 1943, sans avoir dénoncé ses Camarades de combat.

CITATION proposée par le Chef du Groupement de la Résistance Armée:

Membre de l'ARMEE BELGE DES PARTISANS, actif et courageux il réalise toutes les missions qui lui sont confiées avec un maximum de succès.

Il se spécialise dans le travail de recrutement des membres pour l'ARMEE BELGE DES PARTISANS. Il aide les illégaux.

Arrêté en service commande le 17 novembre 1942, il est incarcéré à la Forteresse de Huy jusqu'au 25/II/42, puis transféré à la Citadelle de Liège jusqu'au 4.I.43.

Il est mort au poteau sans avoir dit mot de ses Camarades et Chefs qu'il connaissait parfaitement.

Ce fut un héros modeste.

Bruxelles le 29 avril 1948

Sceau du Groupement de la
Résistance Armée:

Le Chef du Groupement de la
Résistance Armée:

Vu et approuvé

A le,

Sceau de l'Office
de la Résistance .

Le Chef de l'Office de la
Résistance .

PROVINCE
DE

Luxembourg

ARRONDISSEMENT
JUDICIAIRE

DE
Neufchâteau

ADMINISTRATION
COMMUNALE

DE
Herbeumont

ROYAUME DE



BELGIQUE

ETAT CIVIL

EXTRAIT D'ACTE DE DÉCÈS

Des registres de l'Etat civil de cette commune a été extrait ce qui suit :

L'an mil neuf cent quarante-trois

le dix-septième jour du mois de février, nous Jules Baude
Officier de l'Etat civil de la Commune de Herbeumont, Canton de Paliseul
est décédé à l'indivision de Luxembourg, ad usum in scriptis sur les registres
de l'Etat civil l'acte de décès dont l'expédition que nous ad usum recense
de Liège et que nous ad usum paraphé et ameteré au présent est conçue
comme suit: L'an mil neuf cent quarante-trois, le vingt-trois à
neuf heures un quart du matin, nous Charles Tison, bedon, Officier
de l'Etat civil de la Ville de Liège dresse, après consultation, l'acte de
décès de Demarteau René Rodolphe, agé au chemin de fer,
décédé à Liège, l'chemin de la Citadelle 1, le quatre janvier, né
le trois septembre mil neuf cent quatorze à Engnon, Province de
Luxembourg, domicilié à Herbeumont, Province de Luxembourg, rue de
Brady 150, célibataire, fils de Oscar Adam Demarteau, sans
profession, domicilié à Herbeumont et de Marie Odile Deleau, décédée
sur la déclaration de Jules Geeraert, son parent agé de cinquante-
quatre ans, chef de bureau, et de Joseph Baltia, son parent, agé de
cinquante-et-un ans, sans chef de bureau, domiciliés à Binneux,
Province de Liège. Et après lecture nous ad usum signé avec les déclarants.

ad usum dicit
Demarteau Oscar
rue de Brady
Herbeumont.

Fait sur papier libre pour:

Paraphé conformément à
l'article 44 du Code civil (1)

POUR EXTRAIT CONFORME :

Délivré le 27 avril 1944



P. L'Officier de l'Etat civil,

P.O.

[Signature]

(1) Seulement pour les pièces jointes au double des registres de l'Etat civil à déposer au Greffe du Tribunal.

NOTE. — Les extraits des registres de l'Etat civil destinés à l'intérieur du royaume ne doivent plus être légalisés (loi du 2 juin 1894).